



**cer**<sub>e</sub>**f**

Centre d'expertise régional  
à l'enfance et à la famille

CENTRE D'APPUI AUX ENFANTS ET A LA JEUNESSE

# LIGNES DIRECTRICES

JANVIER 2025

Québec 

## Préambule

Le présent document est largement inspiré des *Lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada* du Réseau canadien des Centres d'appui à l'enfance et à la jeunesse et des *National Standards of Accreditation for Children's Advocacy Centers* du National Children's Alliance. De plus, ces lignes directrices sont rédigées dans le respect du protocole d'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec.

Dans les pages suivantes, vous retrouverez les éléments essentiels sur lesquels se base le modèle de services intégrés du Centre d'expertise régional à l'enfance et à la famille, le CEReF. Ils ont été discutés et analysés par les membres partenaires du comité opérationnel. Ainsi, ce sont 10 lignes directrices qui seront élaborées dans le présent document. Elles tiennent compte de la réalité régionale lavalloise ainsi que de celles des partenaires signataires du protocole de l'Entente multisectorielle.

Il est impératif que les services offerts dans le cadre de la trajectoire sociojudiciaire soient développés sous une perspective d'approche sensible aux traumatismes chez les enfants, les adolescents et leur famille. Plusieurs recherches et écrits abondent dans ce sens; Yatchmenoff et ses collaborateurs ont d'ailleurs écrit à cet effet :

[View of Implementing Trauma-Informed Care: Recommendations on the Process](#)

Cet article porte essentiellement sur l'implantation des services intégrés jeunesse et de l'impact de la prise en charge rapide de la DPJ et de la mise en place des services thérapeutiques.

En dernier lieu, il faudra intégrer dans ce processus les différentes trajectoires en matière d'abus sexuel et d'abus physique en fonction des usagers, des services et de la conjoncture.

## Table des matières

Préambule.....	2
Milieu axé sur l'enfant et l'adolescent.....	3
Équipe multidisciplinaire.....	6
Diversité et inclusion.....	8
Entrevues judiciaires.....	9
Services de défense des droits des victimes et de soutien aux victimes.....	11
Évaluation médicale et traitement.....	13
Évaluation de la santé mentale et traitement.....	15
Études de cas.....	17
Suivi des cas (monitorage).....	19
Capacité organisationnelle.....	21

Lorsqu'il est question d'un Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse, il faut être en mesure de conceptualiser un lieu où tous les partenaires sont réunis afin d'offrir les services aux enfants victimes de maltraitance et leur famille. C'est l'essence même des services intégrés dans la perspective d'une approche sensible aux traumatismes.

Le centre d'appui à l'enfance doit avant tout être conçu comme un environnement à la fois accueillant et sécuritaire, tant sur le plan physique que psychologique. Sensible aux traumatismes vécus par certains enfants et adolescents, chaque espace doit être aménagé afin d'offrir un cadre adapté, respectueux et apaisant, visant à favoriser leur bien-être et leur développement.

Les locaux sont aménagés de manière à réduire l'anxiété et à créer un lieu propice à l'intervention.; ces espaces sont soigneusement agencés pour offrir un confort optimal tout en étant neutres et apaisants avec des espaces fonctionnels permettant à chaque enfant de se sentir à l'aise. Chaque détail de l'aménagement sera pensé pour minimiser les facteurs de stress et de confusion, et offrir un environnement rassurant. Le mobilier et les zones de rencontres sont adaptés pour encourager un sentiment de sécurité et de quiétude.

La sécurité des enfants, des adolescents et de leur famille est une priorité. Tous les espaces permettent une observation discrète et constante des jeunes lorsqu'ils ne sont pas en présence de leurs parents. Cela garantit leur sécurité tout en préservant leur intimité. Des solutions d'aménagement intelligentes, telles que des fenêtres et des espaces ouverts, permettent aux professionnels du centre de surveiller les activités des enfants sans interférer dans leurs interactions. Ces dispositifs de sécurisation assurent une vigilance constante tout en respectant les besoins de chaque individu.

Le respect de la confidentialité est également une valeur fondamentale du CEReF. Afin de préserver la vie privée des familles et garantir la confidentialité des suivis, les espaces sont séparés de manière stratégique. Les salles de rencontre (enquête/intervention/thérapie), les bureaux et les espaces de rencontre sont conçus pour garantir des échanges privés et sécurisés, tout en minimisant le risque de croisement d'informations entre les familles. Ces aménagements permettent aux familles de se sentir en toute sécurité, sachant que leurs informations et leurs histoires sont protégées.

Enfin, l'accessibilité est au cœur de la conception du CEReF. Les locaux sont accessibles à tous, quel que soit le niveau de mobilité, et les services sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille. Des infrastructures adaptées et un accompagnement personnalisé permettent à tous les enfants et leurs familles de bénéficier du soutien dont ils ont besoin sans obstacle. Le CEReF s'engage à être un lieu où chaque individu, quels que soient ses antécédents, ses besoins ou sa situation, puisse trouver un accueil digne, respectueux et sécurisé.

Dans ce centre, l'objectif est de garantir un espace sécurisant et bienveillant, où chaque enfant, adolescent et famille peut se sentir écouté, soutenu et protégé, tout en bénéficiant de services de qualité adaptés à leurs besoins spécifiques.

## Équipe multidisciplinaire

Le CEReF repose sur une collaboration étroite et structurée entre plusieurs partenaires clés, dans le cadre du protocole ministériel de l'Entente multisectorielle visant l'engagement des parties à agir en concertation afin de garantir une meilleure protection aux enfants victimes de maltraitance. Les cinq signataires principaux de cette entente sont :

- La Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ)
- Les services policiers
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- Le ministère de l'Éducation (MEQ)
- Le ministère de la Famille (MFA)

Ces partenaires s'engagent à travailler ensemble pour assurer un suivi adapté, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques de chaque enfant, adolescent et famille.

Au cœur de cette approche se trouve l'équipe multidisciplinaire qui coordonne les interventions de manière intégrée et concertée. Cette équipe inclut des intervenants de différents secteurs, tels que les travailleurs sociaux et criminologues, les policiers, les psychologues et psychothérapeutes, les infirmières et les médecins, les membres du personnel scolaire, ainsi que d'autres professionnels des organismes de santé et services sociaux et organisations communautaires. Les interventions menées par cette équipe permettent de limiter l'anxiété que pourrait ressentir les enfants et leurs familles, en limitant le nombre d'entrevues et de démarches administratives, souvent vécues comme stressantes. L'accent est mis sur un soutien accru et sur un nombre d'aiguillages appropriés, afin d'assurer que chaque enfant soit dirigé vers les services dont il a besoin, au moment où cela est nécessaire.

Les ententes écrites qui officialisent la coopération entre ces divers organismes garantissent un cadre structuré de collaboration, avec des engagements clairs concernant les pratiques et politiques, incluant le présent document émanant du CEReF. Ces ententes assurent que tous les partenaires adhèrent aux mêmes principes de fonctionnement, et que chaque membre de l'équipe s'engage activement dans un processus coordonné. L'équipe multidisciplinaire poursuit ainsi un processus concerté d'intervention, où chaque étape est discutée et validée collectivement, garantissant une approche collaborative tout au long de l'évolution du dossier.

Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'intervention, il est essentiel que le CEReF dispose de mécanismes officiels et non officiels permettant aux membres de l'équipe multidisciplinaire de s'exprimer régulièrement et de partager leurs observations et suggestions. Cela peut inclure des rencontres d'équipe régulières, des séances de rétroaction

(étude de cas), ainsi que des espaces de discussion informels où les professionnels peuvent exprimer leurs préoccupations ou ajuster leur approche selon les besoins du dossier.

Dans une optique de qualité continue basée sur les meilleures pratiques, les membres de l'équipe multidisciplinaire sont également invités à participer à des formations continues. Ces sessions permettent non seulement de se tenir à jour sur les nouvelles pratiques, mais aussi de renforcer la collaboration interdisciplinaire et d'enrichir les compétences des intervenants, afin d'offrir des services toujours plus adaptés aux réalités des enfants et des familles.

Cette approche, fondée sur la coopération entre les différents partenaires, permet de répondre de manière plus précise, plus humaine et plus efficace aux besoins des enfants et des familles, tout en garantissant leur sécurité, leur bien-être et leur accès à des ressources appropriées dans le cadre d'une intervention concertée.

## Diversité et inclusion

Le CEReF se distingue par son engagement profond envers l'inclusivité et la diversité. Il est essentiel de cerner rapidement les obstacles qui peuvent nuire à l'inclusivité et d'y remédier de manière proactive. Cela implique une évaluation constante des barrières potentielles liées aux inégalités sociales ou à la discrimination. Le CEReF travaille ainsi à éliminer toute forme d'exclusion, en mettant en place des stratégies concrètes visant à garantir un environnement sécuritaire, respectueux et accueillant pour tous les enfants, familles et membres des organisations partenaires.

La planification des interventions et des services du centre est soigneusement axée sur une approche holistique qui tient compte des multiples dimensions de l'identité des individus. Chaque aspect de la vie des enfants, qu'il s'agisse de l'âge, de l'origine ethnique, de la culture, de la spiritualité, de la situation socioéconomique, de l'identité et de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, ou encore des compétences/structures familiales, est pris en compte de manière systématique. Le CEReF s'efforce de comprendre comment ces facteurs peuvent interagir et s'entrelacer dans une dimension intersectionnelle, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et famille.

Cela nécessite une sensibilisation et une formation continues de tous les intervenants, afin qu'ils puissent identifier et déconstruire les préjugés ou les stéréotypes qui pourraient influencer leur pratique. La prise en compte de l'intersectionnalité permet d'adopter une approche plus personnalisée et respectueuse des réalités vécues par chaque individu, tout en évitant de généraliser ou de simplifier les expériences des enfants et des familles. Par exemple, un enfant d'une communauté autochtone, élevé dans un milieu à faible revenu, pourrait rencontrer des obstacles différents d'un autre enfant venant d'une famille immigrante, même s'ils sont tous deux en situation de vulnérabilité. Le CEReF met tout en œuvre pour garantir que chaque enfant soit accompagné en fonction de ses besoins uniques, en assurant un service de qualité qui respecte ses spécificités culturelles, sociales et personnelles.

Dans le cadre de cette mission, le recrutement, l'embauche et la rétention des employés, bénévoles et administrateurs du CEReF sont également des priorités stratégiques. Le Centre doit s'efforcer de refléter le profil sociodémographique et la diversité des populations de la collectivité qu'il sert, en recrutant des personnes issues de différentes origines ethniques, cultures, situations socioéconomiques et appartenances de genre. Cela permet de garantir que les professionnels du Centre possèdent non seulement des compétences techniques, mais aussi une sensibilité et une compréhension accrue des défis auxquels peuvent être confrontées les familles qu'ils accompagnent.

En outre, un environnement de travail inclusif et diversifié contribue à enrichir les perspectives et à favoriser un climat de respect, de compréhension mutuelle et de solidarité au sein de l'équipe. Le CEReF met donc en place des actions concrètes pour soutenir le

développement personnel des membres de l'équipe, afin qu'ils puissent toujours offrir un service adapté, équitable et respectueux de toutes les diversités.

En somme, le CEReF se positionne comme un lieu où chaque enfant et chaque famille est pris en charge avec une approche inclusive et respectueuse de leurs spécificités, de leurs réalités et de leurs identités. L'objectif ultime est de créer un environnement qui favorise l'épanouissement, la confiance et l'autonomie de chaque individu, en dépassant les obstacles liés à la diversité et en valorisant ce qui rend chaque expérience unique.

Dans le cadre des enquêtes policières concernant des situations de maltraitance ou de négligence envers les enfants, il est essentiel de garantir que les interviews menées respectent des standards élevés de qualité, tout en prenant en compte les spécificités de chaque enfant. Dans ce contexte, le protocole de l'Entente multisectorielle joue un rôle crucial, et il est particulièrement important que chaque étape soit menée avec soin, notamment en ce qui concerne l'entrevue d'enquête policière.

L'enquête policière constitue la 3<sup>e</sup> étape du processus EM et implique une coopération étroite entre les autorités policières, les intervenants autorisés par la DPJ et les procureurs du DPCP impliqués dans la prise en charge de l'enfant. L'objectif est de recueillir des informations pertinentes pour éclairer les faits, tout en préservant l'intégrité de l'enfant et en minimisant le traumatisme. Les policiers, formés à ces enjeux, doivent respecter un protocole précis, le protocole NICHHD, afin de garantir la validité des informations recueillies.

Une des démarches les plus importantes à respecter est l'application du protocole NICHHD (National Institute of Child Health and Human Development), qui est une méthode d'entrevue scientifique conçue spécifiquement pour interroger les enfants dans des situations judiciaires. Ce protocole repose sur des principes de non-suggestion et vise à éviter toute influence externe pouvant altérer la mémoire ou les déclarations de l'enfant. L'entrevue NICHHD se distingue par son approche neutre et ouverte, où l'enquêteur ne guide pas l'enfant vers des réponses spécifiques, mais l'encourage à raconter spontanément ce dont il se souvient. L'objectif est de préserver la véracité des informations sans provoquer de distorsion dans le récit de l'enfant. Par conséquent, il est crucial que tous les intervenants respectent scrupuleusement ce protocole et qu'ils fassent preuve d'une grande attention à l'impact psychologique de l'entrevue.

Avant d'engager toute entrevue, il est impératif que l'ensemble de l'équipe multidisciplinaire soit bien informé des différentes étapes et du rôle de chaque professionnel dans le processus. Chaque membre de l'équipe, qu'il soit policier, intervenant social, infirmier ou médecin, doit comprendre l'importance de sa contribution, mais aussi l'impact de ses actions sur l'enfant.

Cela inclut une explication détaillée des objectifs de l'entrevue, des méthodes employées, et de l'importance de maintenir un environnement rassurant et sécuritaire pour l'enfant. Il est également essentiel que l'équipe soit formée aux spécificités des entretiens avec des enfants, en tenant compte de l'âge, du stade de développement et des besoins émotionnels de l'enfant.

Avant de procéder à l'entrevue judiciaire, il est fondamental de cerner le stade de développement de l'enfant ou du parent. Cela permet de mieux adapter le discours, les questions et l'approche. Par exemple, un enfant en bas âge peut avoir du mal à comprendre des questions complexes ou abstraites, alors qu'un adolescent pourra être plus capable de comprendre et de répondre à des questions précises.

Il en va de même pour le parent : sa capacité à comprendre la situation, son état émotionnel et psychologique, ainsi que son lien avec l'enfant, peuvent influencer la manière dont il ou elle se comporte pendant l'entrevue. Un parent sous stress ou en état de choc pourrait nécessiter un accompagnement spécifique avant, pendant et après l'entrevue, afin de garantir qu'il ou elle puisse participer de manière efficace à la procédure.

Enfin, il est essentiel d'instaurer un système de rétroaction efficace pour évaluer et améliorer les techniques d'entrevue sociojudiciaire utilisées. Ce système doit permettre à chaque intervenant de recevoir des retours constructifs sur la qualité de leur approche et de leurs interactions avec les enfants et les parents. Les professionnels de l'équipe doivent pouvoir discuter de leurs expériences et échanger sur les bonnes pratiques ainsi que sur les points d'amélioration.

Les retours peuvent prendre la forme de séances de supervision ou de débriefage après l'entrevue, où des membres de l'équipe peuvent analyser les entretiens réalisés, identifier les éventuelles erreurs ou biais, et proposer des solutions pour optimiser les pratiques. Un tel système permet non seulement d'améliorer les compétences des intervenants, mais aussi de garantir que les enfants sont traités avec le plus grand respect et la plus grande précaution, tout en assurant une procédure judiciaire rigoureuse.

Les entrevues judiciaires avec des enfants, dans le cadre d'enquêtes de maltraitance ou de négligence, sont des processus délicats qui nécessitent une attention particulière à chaque étape. Respecter les protocoles établis, adapter l'approche à l'âge et au développement de l'enfant, et garantir une coordination fluide entre les différents membres de l'équipe multidisciplinaire sont des éléments clés pour assurer que l'enquête se déroule de manière respectueuse, sécurisante et efficace. De plus, un système de rétroaction continue sur les techniques d'entrevue contribue à une amélioration constante des pratiques et à une meilleure prise en charge des enfants tout au long du processus judiciaire.

Dans le cadre des situations de maltraitance, de négligence ou de violence envers les enfants, un Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse joue un rôle crucial non seulement dans la prise en charge immédiate des victimes, mais aussi dans la défense de leurs droits tout au long du processus judiciaire. Les services offerts visent à protéger les enfants, à soutenir leur rétablissement et à garantir que leur voix soit entendue de manière juste et équitable dans le système judiciaire.

Lorsqu'un enfant est victime de maltraitance grave, plusieurs étapes du système judiciaire sont engagées pour garantir la sécurité de l'enfant et, dans certains cas, obtenir justice. Le CEReF accompagne les familles et les enfants tout au long de ce processus en expliquant clairement la procédure judiciaire.

Le rôle des avocats, travailleurs sociaux, et autres professionnels est essentiel pour aider les victimes à comprendre chaque étape de la procédure, ainsi que les droits qui leur sont garantis à chaque moment. Par exemple, un enfant victime de maltraitance peut être assisté par un procureur du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin qu'il puisse participer activement au processus tout en étant protégé contre toute pression ou manipulation.

Les Centres d'appui aux enfants et à la jeunesse offrent des explications précises et rassurantes sur ce à quoi s'attendre durant le processus judiciaire : le dépôt de plainte, l'éventuelle audience au tribunal, les mesures de protection mises en place et les services psychosociaux et thérapeutiques. Cela permet à l'enfant et à sa famille de mieux appréhender les étapes à venir et de se préparer émotionnellement, avec le soutien d'experts.

Lors de l'intervention dans des situations de maltraitance, il est primordial de rester constamment vigilant face à la dynamique familiale. Le système familial dans son ensemble peut avoir une influence majeure sur la situation de l'enfant et sur les décisions à prendre. Une analyse approfondie et continue des relations familiales et de l'environnement dans lequel évolue l'enfant permet de mieux comprendre les risques auxquels il est exposé et d'adopter une approche de soutien et de protection adéquate.

Il est essentiel que les intervenants, qu'ils soient intervenants sociaux ou avocats, évaluent constamment le système familial pour identifier les changements éventuels dans le comportement des parents, la situation financière, la stabilité du logement ou d'autres facteurs susceptibles d'influencer la sécurité de l'enfant. Un changement rapide ou une évolution dans le contexte familial peut signaler des risques accrus ou des opportunités d'amélioration, nécessitant une réévaluation de la situation.

Le rôle du CEReF est d'intervenir de manière proactive, par le biais de l'équipe multidisciplinaire, pour s'assurer que l'enfant ne soit pas placé dans une situation où sa sécurité ou son bien-être serait compromis, tout en travaillant en étroite collaboration avec la DPJ, les policiers et les procureurs. En fonction des résultats de ces réévaluations, des actions supplémentaires peuvent être entreprises pour garantir que les droits de l'enfant sont pleinement respectés et que sa situation ne s'aggrave pas.

Le filet de sécurité fait référence à l'ensemble des mesures mises en place pour garantir la protection continue de l'enfant et pour l'aider à traverser les difficultés liées à l'agression subie. Cela comprend, entre autres, l'intervention de professionnels spécialisés, mais aussi des mesures de protection immédiates, telle que l'hébergement temporaire dans un endroit sûr ou l'application de mesures d'éloignement vis-à-vis du ou des agresseurs.

Ce filet de sécurité permet de maintenir l'enfant dans un environnement où il se sent protégé et soutenu, et de renforcer sa résilience face aux défis du système judiciaire. Il inclut également des éléments de soutien à la famille, lorsque cela est possible, afin de renforcer les capacités parentales et de minimiser les risques futurs. Le CEReF, en collaboration avec les autres services impliqués, travaille à assurer une coordination optimale de ce filet de sécurité, en veillant à ce que l'enfant reçoive tout le soutien nécessaire au moment crucial de l'enquête, du procès et au-delà.

Les services de défense des droits des victimes et de soutien aux victimes dans un centre d'appui aux enfants et à la jeunesse sont essentiels pour garantir que les enfants victimes de maltraitance puissent traverser le processus judiciaire avec le plus grand soutien possible. Ces services incluent l'explication de la procédure judiciaire, la vigilance face à l'évolution du système familial, la réévaluation constante des besoins de l'enfant et la mise en place d'un filet de sécurité pour protéger la victime.

En offrant un accompagnement adapté et en veillant à ce que les droits des enfants soient respectés tout au long du parcours judiciaire, le CEReF contribue à restaurer la dignité et la sécurité des victimes, tout en promouvant un environnement plus juste et protecteur pour les enfants vulnérables.

Lorsqu'un enfant est suspecté d'être victime de mauvais traitements, qu'il s'agisse de maltraitance physique ou sexuelle, une prise en charge médicale rapide et exhaustive est essentielle pour garantir sa sécurité et son bien-être. Le CEReF joue un rôle clé dans cette démarche, en offrant des services d'évaluation médicale et en coordonnant le traitement nécessaire pour protéger l'enfant et soutenir sa famille. Dans ce contexte, deux étapes fondamentales sont mises en place pour garantir une prise en charge adéquate : l'**examen médical** et l'**évaluation médicale**.

Dans tous les cas présumés de mauvais traitements, un **examen médical** doit être effectué. Cet examen permet de vérifier la santé de l'enfant et de dépister toute blessure physique, qu'elle soit visible ou non. Il est essentiel que cet examen soit effectué par un professionnel de la santé qualifié, comme un.e infirmier.ère clinicien.ne spécialisé.e ou un.e pédiatre, qui saura identifier les signes de maltraitance physique ou sexuelle. L'examen médical inclut généralement une inspection visuelle du corps, un examen des organes internes lorsque nécessaire, et des tests spécifiques (radiographies, analyses de sang, tests de dépistage des infections, etc.) pour évaluer l'étendue des blessures et des troubles médicaux.

L'**évaluation médicale**, quant à elle, va plus loin que l'examen physique. Elle vise à évaluer l'impact émotionnel et psychologique des mauvais traitements sur l'enfant. En plus de l'examen physique, l'évaluation médicale prend en compte le bien-être général de l'enfant, y compris sa santé mentale, son développement et ses besoins en matière de soins psychologiques. Cette évaluation permet de créer un dossier médical complet et de déterminer les traitements et interventions nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et à long terme de l'enfant.

L'évaluation médicale a plusieurs objectifs clés, tous centrés sur le bien-être de l'enfant et la constitution d'un dossier complet pour les autorités compétentes :

- Rassurer les enfants et les membres de leur famille quant au bien-être de l'enfant : Après avoir subi des mauvais traitements, l'enfant et sa famille peuvent être sous une grande pression émotionnelle et psychologique. L'évaluation médicale a pour but de rassurer l'enfant et les parents, en leur fournissant des informations sur l'état de santé de l'enfant et en les guidant dans les prochaines étapes du processus de soutien.
- Déterminer et consigner les résultats médicaux nécessaires : L'évaluation permet de documenter l'état physique et mental de l'enfant. Chaque blessure, chaque condition médicale, chaque anomalie doit être enregistrée avec précision. Ces résultats sont cruciaux pour établir un rapport médical fiable, qui pourra être utilisé par les autorités judiciaires dans le cadre de l'enquête.
- Dépister les blessures et les troubles médicaux : L'un des principaux objectifs de l'évaluation médicale est de repérer toute blessure visible ou cachée, qu'il s'agisse de fractures, de brûlures, de contusions ou d'ecchymoses, mais aussi de blessures internes ou de conditions médicales liées à des abus sexuels, comme les infections ou les traumatismes génitaux. L'évaluation doit aussi prendre en compte les troubles psychologiques possibles, comme le stress post-traumatique ou l'anxiété, qui peuvent résulter de la maltraitance.

- Amorcer un traitement lorsque c'est nécessaire : Si des blessures ou des troubles médicaux sont identifiés, le médecin devra initier un traitement immédiat, qu'il s'agisse de soins médicaux, de prescription de médicaments, ou de traitements psychologiques pour aider l'enfant à surmonter l'impact émotionnel de l'agression. Le traitement peut inclure également une orientation vers des spécialistes (pédopsychiatres, psychologues, etc.) pour garantir le suivi à long terme de l'enfant.

Il est crucial que la documentation photographique des résultats de l'examen médical devienne la norme dans les cas de maltraitance grave à l'égard des enfants. Les photographies jouent un rôle central dans la documentation des blessures visibles et des marques corporelles, servant ainsi de preuve objective dans le cadre d'une enquête judiciaire.

Les images permettent non seulement de conserver une trace visuelle des blessures au moment de l'examen, mais elles peuvent aussi démontrer l'évolution de l'état de l'enfant au fur et à mesure de son traitement. Elles sont un outil indispensable pour les professionnels de santé, les intervenants sociaux et les autorités judiciaires (policiers et procureurs), afin de corroborer les témoignages et les rapports médicaux.

Cependant, la prise de ces photographies doit respecter une éthique stricte, en garantissant la dignité et la confidentialité de l'enfant. Les parents ou tuteurs doivent être informés et donner leur consentement éclairé avant toute prise de photographie, dans le cadre d'un processus respectueux de l'enfant et de sa famille.

L'évaluation médicale peut générer de l'anxiété chez les enfants et leurs familles, en particulier dans le contexte des mauvais traitements. Les enfants peuvent se sentir vulnérables ou craintifs face à un examen médical, et les parents peuvent être angoissés à l'idée que l'état de santé de leur enfant soit pire qu'ils ne l'imaginaient.

Pour limiter cette anxiété, il est important que l'évaluation médicale se déroule dans un cadre rassurant et adapté à l'âge de l'enfant. Les membres de l'équipe multidisciplinaire peuvent jouer un rôle clé en accompagnant l'enfant et sa famille tout au long de l'évaluation. Dans certains cas, un membre de l'équipe multidisciplinaire non médicale, formé pour ce genre de situation, peut accompagner l'enfant pour lui expliquer le processus, le rassurer et réduire les craintes liées à l'examen. Il est crucial que chaque membre de l'équipe soit formé sur la nature et l'objet de l'évaluation médicale, afin de pouvoir répondre aux questions de l'enfant et de la famille de manière claire, empathique et rassurante.

Lorsqu'un enfant est victime de maltraitance, la guérison psychologique peut commencer dès le premier contact avec l'équipe multidisciplinaire du CEReF. L'objectif primordial de cette équipe est de réduire au minimum les traumatismes potentiels, en veillant à ce que l'enfant soit soutenu de manière appropriée tout au long du processus. Cependant, il est important de souligner que sans une intervention thérapeutique efficace et continue, les traumatismes subis par l'enfant peuvent avoir des effets négatifs à long terme, affectant profondément son développement social, émotionnel et psychologique. Ces effets peuvent se répercuter sur sa vie entière, influençant sa capacité à se lier avec les autres, à faire face au stress et à fonctionner dans des contextes variés.

Lorsque l'enfant entre en contact avec l'équipe multidisciplinaire, il est essentiel de créer un environnement soutenant et rassurant, permettant à l'enfant de se sentir en sécurité. Ce premier contact est souvent une étape décisive dans le processus de guérison. L'équipe, composée de professionnels s'engage dans une démarche préventive et réparatrice, visant à réduire les risques de nouveaux traumatismes.

Les enfants qui ont subi des traumatismes liés à des mauvais traitements peuvent présenter des symptômes de stress post-traumatique et des difficultés émotionnelles qui persisteront si aucune intervention thérapeutique efficace n'est mise en place. Ces effets peuvent perturber leur développement social, affectif et cognitif. Ils risquent aussi de répercuter le cycle de maltraitance en grandissant, en raison de l'impact que ces traumatismes ont sur leur capacité à nouer des relations saines et à faire face aux défis de la vie. De plus, ces effets peuvent inclure des problèmes de concentration, des difficultés à tisser des liens affectifs, des comportements de retrait, une anxiété chronique, des troubles du sommeil et de l'alimentation, ou encore des comportements autodestructeurs.

Des recherches ont démontré que des événements traumatisants non traités peuvent affecter le développement émotionnel et intellectuel de l'enfant. Ces séquelles peuvent se manifester par des troubles de l'attachement, une faible estime de soi, ou des difficultés à s'adapter à des environnements scolaires et sociaux.

Un aspect souvent négligé, mais crucial, du processus de guérison, est l'implication de l'entourage familial. Le soutien des parents ou des tuteurs est déterminant dans le rétablissement de l'enfant. Le CEReF offre également des services de soutien psychologique et éducatif aux membres de la famille. La guérison des enfants passe souvent par un travail avec les parents pour les aider à comprendre l'impact des traumatismes sur leur enfant et les accompagner dans leur rôle de soutien. Dans certains cas, les parents peuvent eux-mêmes avoir subi des traumatismes et avoir besoin de soins psychologiques pour surmonter leurs propres difficultés. Leur santé mentale constitue donc un facteur clé dans leur capacité à soutenir efficacement l'enfant.

L'évaluation de la santé mentale et le traitement des enfants victimes de traumatismes sont des aspects cruciaux de l'intervention du centre d'appui à l'enfance. Dès le premier contact, l'équipe multidisciplinaire travaille à réduire les effets des traumatismes et à amorcer un chemin de guérison pour l'enfant. Cependant, pour que cette guérison soit durable, il est

nécessaire d'offrir des services d'accompagnement adaptés à l'entourage de l'enfant, car leur santé mentale joue un rôle clé dans leur capacité à soutenir l'enfant dans son rétablissement.

À travers une intervention thérapeutique efficace, centrée sur les traumatismes, et une évaluation clinique précise, le CEReF œuvre pour réduire les effets de la maltraitance et pour offrir un avenir plus serein et plus épanouissant aux enfants et à leurs familles.

Études de cas

L'étude de cas au sein d'un Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse est un processus collaboratif essentiel pour garantir une prise en charge globale et adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant victime de maltraitance. Ce processus permet à l'équipe multidisciplinaire d'examiner attentivement tous les éléments d'un dossier, tout en prenant en compte les traumatismes vécus par l'enfant, ses besoins de sécurité immédiate et sa santé mentale. L'objectif est de s'assurer que les mesures de protection nécessaires sont mises en place pour préserver la sécurité de l'enfant et de sa famille, tout en facilitant le suivi et l'accompagnement dans le cadre d'un processus judiciaire parfois complexe.

Lorsqu'un cas de maltraitance est porté à l'attention du CEReF, l'équipe multidisciplinaire se réunit pour discuter de la situation. Cette équipe travaille de concert pour analyser chaque aspect du dossier, en tenant particulièrement compte des traumatismes potentiels subis par l'enfant et de la nécessité de protéger l'enfant et sa famille.

Les critères d'évaluation sont nombreux et incluent notamment :

- **La sécurité immédiate de l'enfant** : La priorité est de s'assurer que l'enfant est en sécurité. Si la situation présente un danger immédiat pour l'enfant, des mesures de protection urgentes, telles que l'éviction de l'enfant du domicile, peuvent être envisagées.
- **Les blessures physiques et psychologiques** : L'évaluation porte aussi sur la nature des blessures physiques (fractures, ecchymoses, etc.) et sur les effets psychologiques, qui peuvent être plus difficiles à identifier, mais tout aussi graves (anxiété, dépression, stress post-traumatique).
- **La stabilité émotionnelle et psychologique de l'enfant** : L'équipe doit évaluer l'impact émotionnel du traumatisme, notamment la capacité de l'enfant à faire face à la situation. Une attention particulière est accordée à l'identification des troubles psychologiques, qui peuvent nécessiter un suivi thérapeutique spécifique.
- **La couverture médiatique** : L'exposition du cas dans les médias peut avoir un impact majeur sur la famille, particulièrement dans les cas à fort retentissement public. Il est donc important de considérer cet aspect lors de l'élaboration du plan de protection.
- **Les situations avec plusieurs victimes ou délinquants** : Dans les cas complexes où il y a plusieurs victimes ou plusieurs suspects, l'équipe doit envisager l'ensemble des risques et des besoins, tout en prenant soin de coordonner les actions entre les différents acteurs impliqués.

L'étude de cas comprend une série d'évaluations cliniques qui permettent de déterminer les besoins immédiats et à long terme de l'enfant. Ces éléments incluent :

- **Examen du résumé des allégations** : Le premier pas consiste à examiner le résumé des allégations de maltraitance ou de négligence, en croisant ces informations avec les services déjà impliqués, comme les services de protection de l'enfance, la police, ou les services de santé. Il s'agit également d'identifier les liens possibles entre la victime et le suspect, et de déterminer si des mesures doivent être prises rapidement.

- **Examen du milieu de vie de l'enfant** : Une évaluation approfondie du milieu de vie de l'enfant est primordiale pour déterminer si son environnement immédiat est sécurisé. Si des risques sont identifiés (par exemple, un parent abusif ou une situation familiale instable), un plan de sécurité est élaboré pour assurer la protection de l'enfant à court et à long terme.
- **Réactions et considérations culturelles** : L'évaluation des réactions de la famille face au dévoilement de la maltraitance est essentielle pour comprendre la dynamique familiale et le soutien ou l'opposition qui pourrait exister au sein du cercle familial. Il est crucial de tenir compte des facteurs culturels, comme les normes familiales et communautaires, ainsi que des réponses des membres de la famille au processus judiciaire. De plus, l'expérience des membres de la famille avec les autorités, notamment en cas de racisme ou de discrimination systémique, doit être prise en compte pour éviter de reproduire des erreurs du passé et garantir une approche équitable.

Un autre aspect fondamental du processus d'étude de cas concerne les questions juridiques et sociojudiciaires. La collaboration entre les membres de l'équipe multidisciplinaire permet de discuter des décisions à prendre en lien avec les procédures judiciaires en cours ou à venir, notamment au sujet des décisions et mesures concernant la procédure sociojudiciaire, de la préparation et accompagnement pour la comparution devant le tribunal, de l'évaluation de la capacité à témoigner et les questions juridiques ou relatives à la preuve.

Lors des réunions d'étude de cas, il peut également être nécessaire de discuter d'autres questions pertinentes liées à la situation, comme les mesures d'urgence, les interventions thérapeutiques à mettre en place ou encore des aspects particuliers concernant la situation de plusieurs victimes dans un même dossier. L'équipe évalue continuellement les besoins de l'enfant, en ajustant les plans de protection et d'accompagnement au fur et à mesure que de nouvelles informations sont révélées.

Le processus d'étude de cas d'un Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse est une démarche rigoureuse et structurée, qui implique une collaboration étroite entre différents professionnels pour répondre aux besoins complexes des enfants victimes de maltraitance. Grâce à l'analyse minutieuse des allégations, à l'évaluation des besoins immédiats et à la préparation pour les étapes judiciaires, l'équipe multidisciplinaire s'assure que l'enfant et sa famille reçoivent le soutien nécessaire tout au long du processus, tout en garantissant leur sécurité et leur bien-être.

## suivi des cas (monitorage)

Le suivi des cas dans un centre d'appui aux enfants et à la jeunesse est une composante essentielle du travail d'intervention sociojuridique. Il vise à garantir la sécurité et le bien-être des enfants victimes de maltraitance ou de négligence, en assurant une prise en charge continue et adaptée à l'évolution de leur situation. Ce suivi est crucial pour évaluer l'efficacité des interventions mises en place, mais aussi pour ajuster les mesures de protection, de soins et de soutien à mesure que le cas évolue. Il permet ainsi de mesurer les résultats des interventions.

Le suivi des cas implique un monitoring assidu et constant, dans lequel chaque étape du processus est réévaluée à intervalles réguliers. Cela permet de garantir que l'enfant et sa famille bénéficient des interventions appropriées tout au long de l'intervention sociojuridique. Ce suivi n'est pas statique ; il doit être dynamique et adaptable aux changements dans la situation familiale, à l'état de l'enfant et à l'évolution du contexte judiciaire.

Ainsi, dès que l'intervention est mise en place, l'équipe multidisciplinaire (composée de travailleurs sociaux, psychologues, médecins, policiers et avocats) assure un suivi continu de l'enfant, de sa situation de vie et de l'évolution des procédures judiciaires.

Il est indispensable de mesurer l'efficacité des interventions mises en place. Ces interventions peuvent comprendre des soins thérapeutiques, des suivis sociaux et des mesures judiciaires. Le suivi vise à vérifier que ces interventions répondent bien aux besoins de l'enfant et à identifier les ajustements nécessaires.

Le suivi offre également l'opportunité de réajuster les interventions en fonction des changements dans la situation de l'enfant. L'ajustement des interventions inclut également les mesures judiciaires. Si l'enquête judiciaire progresse, il est crucial d'adapter les stratégies en fonction des nouveaux éléments. Si le cas nécessite des réévaluations judiciaires (par exemple, une demande de modification des mesures de protection), le suivi permet de préparer ces ajustements.

Le suivi des cas est également un outil clé dans le cadre de la procédure sociojudiciaire. L'équipe multidisciplinaire travaille en étroite collaboration avec les services juridiques pour s'assurer que toutes les étapes du processus judiciaire respectent les droits de l'enfant et sa sécurité. Le suivi permet de vérifier que les mesures de protection restent en place et sont respectées tout au long de la procédure judiciaire, en particulier lorsque des décisions doivent être prises concernant la garde de l'enfant, l'accusation contre l'agresseur ou la comparution devant le tribunal.

Le suivi assidu permet aussi de garantir que l'enfant et sa famille reçoivent le soutien nécessaire pour faire face aux impacts psychologiques de la procédure judiciaire. Il peut inclure des séances d'information et de soutien avant et après les audiences judiciaires, en particulier pour aider l'enfant à comprendre le processus et à se préparer émotionnellement à témoigner si nécessaire.

Un des défis majeurs du suivi est de maintenir une communication fluide entre tous les acteurs impliqués : les services de protection de l'enfance, les autorités judiciaires, les professionnels de santé et des services sociaux. Le CEReF veille à ce que chaque intervenant soit informé de l'évolution du dossier et puisse partager ses observations et ses recommandations.

Le suivi implique donc une coordination continue pour assurer que toutes les actions sont cohérentes et qu'elles convergent vers un objectif commun : la sécurité de l'enfant et son bien-être.

Le suivi des cas au sein du CEReF est une démarche indispensable pour garantir que l'intervention sociojuridique soit efficace et adaptée aux besoins de l'enfant. Ce suivi assidu permet de mesurer les résultats de l'enquête et des interventions mises en place, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour ajuster les mesures de protection et de soins à mesure que la situation évolue. Grâce à ce processus, le CEReF assure une prise en charge globale, cohérente et sécuritaire de l'enfant, tout en veillant à ce que ses droits soient respectés tout au long du processus judiciaire.

Un Centre d'appui aux enfants et à la jeunesse joue un rôle central dans la protection et le soutien des enfants victimes de maltraitance ou de négligence. Afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de ses interventions, il est essentiel que le centre soit structuré de manière cohérente et qu'il dispose d'une capacité organisationnelle solide. Cela passe par une gouvernance claire, une gestion rigoureuse des ressources humaines (RH), financières et judiciaires, ainsi qu'une attention particulière portée à la formation et au bien-être des employés et partenaires.

L'entité responsable de la gouvernance au sein du centre doit être clairement définie. Elle a pour mission de superviser l'ensemble des pratiques opérationnelles courantes du CAEJ, garantissant ainsi une gestion cohérente, éthique et conforme aux normes en vigueur. Cette entité se veut le comité directeur soutenu par le comité opérationnel du CEReF.

La gouvernance doit veiller à la conformité des actions du centre avec les politiques publiques en matière de protection de l'enfance, mais aussi à l'application rigoureuse des normes internes et à l'optimisation de la gestion des ressources.

Le CISSS de Laval joue un rôle clé dans la structuration du CAEJ. Une bonne gestion administrative repose sur une répartition claire des responsabilités dans trois grands domaines :

- Ressources humaines (RH) : Le CAEJ doit avoir des ressources humaines suffisantes, compétentes et expérimentées pour soutenir l'ensemble des activités opérationnelles. Cela inclut des professionnels formés et capables d'accompagner efficacement les enfants et leurs familles, mais aussi d'assurer la gestion des cas complexes.
- Aspects judiciaires : Le CAEJ doit établir des liens avec les autorités judiciaires, notamment pour la coordination des procédures légales en cas de maltraitance. Cela nécessite une collaboration avec les enquêteurs des services de police, les procureurs du DPCP et les intervenants des services de protection de l'enfance, pour assurer que les décisions prises respectent à la fois les droits de l'enfant et la loi.
- Gestion financière : Le CAEJ doit disposer d'une gestion financière rigoureuse, avec des ressources allouées en fonction des priorités définies dans le cadre de la mission. La planification budgétaire est cruciale pour assurer la pérennité des services, notamment à travers les subventions publiques, les financements privés et les partenariats avec d'autres organismes.

Une partie essentielle de la capacité organisationnelle repose sur l'élaboration de politiques et de procédures claires, couvrant l'ensemble des aspects du fonctionnement du centre. Une politique relative à l'utilisation des installations et du matériel est par exemple indispensable. Elle doit s'assurer que les ressources du centre sont utilisées de manière appropriée et en conformité avec les normes de sécurité et d'hygiène.

Les procédures opérationnelles doivent être mises en place pour garantir une intervention efficace dans tous les cas de maltraitance, avec des lignes directrices claires pour la gestion des cas, l'évaluation des besoins, et l'établissement de plans de sécurité pour les enfants.

Afin de maintenir un haut niveau de sécurité et de professionnalisme, le CAEJ doit procéder à une vérification rigoureuse des antécédents de ses employés et bénévoles. Cette démarche inclut la vérification des antécédents judiciaires et des références professionnelles. Il est essentiel que ces vérifications soient faites périodiquement, et que la date de renouvellement des vérifications soit clairement établie dans les procédures internes.

L'accueil et l'orientation des nouveaux employés et bénévoles sont des étapes cruciales dans l'intégration d'une nouvelle personne au sein du centre. Il est important que chaque nouveau membre bénéficie d'une formation initiale qui peut inclure des lectures, des publications, des ateliers et des conférences en lien avec les enjeux de la maltraitance et des procédures sociojudiciaires.

De plus, la supervision régulière de ces professionnels, notamment à travers des réunions d'équipe, des bilans de suivi et des sessions de formation continue, permet d'assurer la qualité des interventions et de répondre à leurs besoins de développement professionnel.

Le travail avec des enfants victimes de maltraitance peut entraîner des traumatismes vicariants (ou secondaires) chez les employés et bénévoles, affectant leur santé mentale et leur bien-être. Il est donc essentiel que le centre mette en place des stratégies de soutien psychologique pour ses intervenants. Cela peut inclure :

- Des formations régulières sur les traumatismes vicariants, leur gestion et leurs effets sur les professionnels.
- Des stratégies de résilience visant à renforcer la capacité des employés et bénévoles à faire face aux situations difficiles, tout en préservant leur bien-être psychologique.
- Un suivi psychologique pour les intervenants, afin de prévenir l'épuisement professionnel.
- Des programmes de soutien collectif, comme des supervisions de groupe et des espaces de discussion, afin que les employés puissent partager leurs expériences et leurs difficultés.

Le CAEJ doit également jouer un rôle clé dans la sensibilisation et l'éducation de la collectivité aux questions touchant la violence envers les enfants. Cela peut se faire par des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des programmes éducatifs visant à informer le public sur les signes de maltraitance et les moyens d'intervenir. Le centre doit également collaborer avec des écoles, des organismes communautaires et des institutions locales pour renforcer la prévention et l'identification des violences faites aux enfants.

Enfin, le centre doit établir un processus de planification stratégique, afin d'anticiper les besoins futurs du centre. Cela inclut l'analyse des besoins en matière de programmes, de mise à jour du matériel (livres, outils pédagogiques, logiciels de gestion des cas), ainsi que des

besoins en dotation et en financement. Cette planification doit être accompagnée d'un examen régulier pour évaluer l'évolution des besoins et adapter les services en conséquence, afin de garantir la croissance et la pérennité du centre.

La capacité organisationnelle du CEReF repose sur plusieurs éléments essentiels : une gouvernance claire et responsable, une structure administrative bien définie, des politiques et procédures rigoureuses, une gestion efficace des ressources humaines, ainsi qu'une attention particulière portée au bien-être des employés. À travers une planification stratégique, une gestion rigoureuse et un accompagnement constant des professionnels, le centre s'assure d'être toujours prêt à répondre aux défis complexes liés à la protection des enfants et à la prise en charge des cas de maltraitance.

## Référence bibliographique

Yatchmenoff et coll. 2017. Implementing Trauma-Informed Care : Recommendations on the Process. In *Advances in Social Work*, vol. 18. DOI : <https://doi.org/10.18060/21311>

[CAC-CYAC-National-Guidelines\\_FR-October-2021-FINAL.pdf](#)

Ministère de la Justice Canada, Données probantes étayant les lignes directrices nationales relatives aux centres d'appui aux enfants du Canada, ministère de la Justice du Canada, 2018 CanLII Docs 11130, <https://canlii.ca/t/xzn5>